

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 49 membres sont présents, avec voix délibérative (39 titulaires et 10 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (27 votants – 19 titulaires – 8 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| 1. Gérard ALLART | 11. Bruno LEFEBVRE | 20. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 2. Pascal BRUNIAUX | 12. Stéphane MAURICE | 21. Jean-Pierre BAVENCOFFE (S) |
| 3. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 13. Pascal MOMPACH | 22. Agnès BILBAUT (S) |
| 4. Fabien CARPENTIER | 14. Daniel POTEAU | 23. Jean-Pierre COUVENT (S) |
| 5. Jacques DENOYELLE | 15. Michel PRETTRE | 24. Bernard DEBUT (S) |
| 6. Gilbert DRAIN, | 16. Slimane RAHEM | 25. Claude LECLERCQ (S) |
| 7. Jean FICHAUX | 17. Maryvone RINGEVAL | 26. Philippe LOYEZ (S) |
| 8. Olivier GOBERT | 18. Gérard SETAN | 27. Danielle PREVOST (S) |
| 9. Bernard HUREZ | 19. Sylvain TRANOY | |
| 10. Billy JOURNET | | |

Membres suppléants sans procuration :

-Geneviève GAUTHIER (S)

-Jacky LAURENT(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (18 votants – 17 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------------|----------------------|
| 1. Didier CATTOEN | 7. Véronique GODELIEZ NICAISE | |
| 2. Marie-Josée DEPREZ | 8. Michel HENNEQUART | 14. Henri QUONIOU |
| 3. Bernadette DUBUIS | 9. Yannick HERBET | 15. Laurence RIBES |
| 4. André-Marie FORRIERE | 10. Stéphane JUMEAUX | 16. Jeremy RICHARD |
| 5. Daniel FORRIERES | 11. Julien LEONARD | 17. Paul SOUPLY |
| 6. Jean-Claude GERARD | 12. Joseph MODARELLI | 18. Claude DOYER (S) |
| | 13. Gilles PELLETIER | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 3 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Didier ESCARTIN
3. Roland SALENGRO
4. Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jean-Marie DEVILLERS, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Pascal DUEZ, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Dominique GAILLARD, Jean-Claude GUINET, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Romain MANESSE, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER, Valérie VAILLANT.

Etienne BASQUIN, Fabrice BACCOUT, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Sylvain HALLE, Bertrand LEFEBVRE, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Patrice QUEVREUX, Bernard PLET, Jacques OLIVIER, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Michel DHANEUS, Georges FLAMENGT, Jean-Marc LEMEITER, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION RGPD (GESTION DES DONNEES) - 2021

Le Président rappelle que le RGPD, Règlement Général sur la Protection des données, est une réglementation européenne visant à renforcer la protection des données personnelles. Le règlement est applicable depuis le 25 mai 2018 sur tout le territoire européen. Cette réglementation s'inscrit dans une volonté communautaire d'adapter la protection des citoyens à l'ère du numérique et de la donnée de masse.

Par délibération du 10/02/2021, le Pays a lancé une démarche de sécurisation de ses données. Pour ce faire, il a signé une convention avec le centre de gestion 59 pour la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données. La mission n'étant pas achevée, le centre de gestion 59 propose de prolonger la convention pour une durée de 2 ans.

Il est proposé au comité syndical de :

- Autoriser la prolongation de la mission pour une durée de 2 ans
- Autoriser le président à signer l'avenant de prolongation de la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY

Publié le
- 7 OCT 2025

Certifié exécutoire le
- 7 OCT 2025



Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 059-255902330-20250930-D2025_34-DE